

voitures. Elle aurait 8m de long, 4 de large et 5 de haut. Le mur du fond devra être enduit à la chaux et pourvu d'un revêtement en ciment jusqu'à 1,50 m de haut. Le sol : dallage en ciment, fortement incliné vers la porte et de droite à gauche, afin que les liquides puissent s'écouler facilement dans un conduit couvert. Accepté le 25 septembre 1923. 1° Plan. Tuerie particulière Rival / plan des abords immédiats. Sur papier blanc avec encre verte. Echelle 1/200°. Certifié le 05 août. 1928. le maire. Favier. Dimensions : h = 30,5 ; la = 21,4.

IVR82_20134200160NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Monnet

Date de prise de vue : 2006

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation